

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, Mme MIRANDE

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE

<u>Pouvoirs</u> :	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Marc OXIBAR
	Hervé LUCBEREILH	à	Gérard ROSENTHAL
	Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
	Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Henriette BONNET
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Jean-Pierre TERUEL	à	Bernard AURISSET
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE

Excusés : Pierre CASAUX-BIC, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 160630-15-DEV-

REHABILITATION DES PARCS D'ACTIVITES PARCS D'ACTIVITES LES PYRENEES-AGNOS ET DU CAMOU-BIDOS

M. LACRAMPE indique qu'afin d'achever la mise à niveau de nos parcs d'activités avant la fusion, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais souhaite engager la réhabilitation des Parcs d'Activités des Pyrénées à Agnos et du Camou à Bidos.

Au préalable, il conviendra de réaliser des levés topographiques du fait de l'ancienneté de ces zones d'activités.

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Pour le parc d'activités des Pyrénées à Agnos

Les travaux concernent la réalisation d'un revêtement en enrobés. Ils sont estimés à 76 000 HT, soit 90 200 € TTC.

Pour le parc d'activités du Camou à Bidos

Les travaux comprennent la réalisation d'un revêtement en enrobés et la création de puisards afin d'assurer l'évacuation des eaux pluviales. Ils sont estimés à 45 000 € HT, soit 54 000 TTC.

La consultation sera engagée simultanément pour les deux opérations dans le cadre de la procédure adaptée soumise aux dispositions du décret n° 2016 360 du 25.03.2016 (art 27).

Oui cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de réhabilitation des parcs d'activités Les Pyrénées à Agnos et du Camou à Bidos.
- **CONFIE** à un géomètre expert les levés topographiques et régler les frais afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation des entreprises pour les travaux de voirie et à signer le marché correspondant
- **VOTE** les crédits nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2016

Suivent les signatures

Affiché le 08.07.16



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le - 8 JUL. 2016

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE